Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 4 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 V.490 Vœu relatif à la gratuité du 39 75.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant qu'il est possible de contacter la ville de Paris directement, concernant des sujets de la vie quotidienne, via l'envoi d'un courriel ou un appel au 39 75.

Considérant que le 39 75 est la porte d'entrée principale aux services de la ville (plan canicule, services publics, accès aux droits, …),

Considérant que l'envoi d'un courriel est gratuit alors que l'appel au 39 75 est surfacturé de 0.05€ par minutes,

Considérant que ce service payant produit une inégalité entre les parisien·ne·s qui ont facilement accès à internet et ses usages et les parisien·ne·s, au contraire, qui n'en disposent pas, ou pour lesquel·le·s il est difficile de manier l'écrit ou les nouvelles technologies,

Considérant que le contact téléphonique avec les services publics de la ville est ainsi le seul recours pour un grand nombre d'usager·e·s,

Sur proposition de Nathalie Maquoi, Virginie Daspet, Carine Petit, et Pascal Cherki

Demande :

- Une évaluation financière de la gratuité du 39 75.